

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2015

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au 31 Mars 2015 qui font apparaître un actif net de 5.813.512 D et une valeur liquidative égale à 105^d,174 par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 31 Mars 2015 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 31 Mars 2015.

Observations post-conclusion :

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part du point suivant :

- Les titres émis ou garantis par un même émetteur à savoir l'Amen Bank représentent 10,04% de l'actif de FINA O SICAV arrêté à la date du 31/03/2015. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum fixé à 10% par Article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 Avril 2015

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN

LIBELLE	NOTE	AU 31/03/2015	AU 31/03/2014	Au 31/12/2014
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	4 646 562	5 465 111	5 564 379
a- Actions SICAV		0	312 394	320 881
b- Obligations		3 309 863	3 816 018	3 865 994
c- B.T.A		1 336 698	1 336 698	1 377 504
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 190 267	1 124 947	1 277 358
a- Placements monétaires		495 200	498 529	497 684
b- Disponibilités		695 067	626 418	779 674
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		5 836 829	6 590 057	6 841 737
<u>PASSIFS</u>				
		<u>23 317</u>	<u>27 676</u>	<u>25 876</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	14 034	20 876	20 287
Autres créditeurs divers	PA2	9 283	6 800	5 589
ACTIF NET		<u>5 813 512</u>	<u>6 562 382</u>	<u>6 815 861</u>
Capital	CP1	5 552 898	6 291 474	6 568 762
Sommes distribuables		260 614	270 908	247 099
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		208 863	218 206	28
b- Résultat distribuable de la période		54 759	54 508	261 365
c- Régul.Résultat distribuables de la période		-3 008	-1 806	-14 295
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		5 836 829	6 590 057	6 841 737

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Revenus du portefeuille-titres	PR1	56 806	55 066	253 542
a- Dividendes		0	0	11 275
b- Revenus des obligations		43 451	41 711	188 107
d- Revenus des B.T.A		13 355	13 355	54 160
Revenus des placements monétaires	PR2	12 693	13 568	68 104
Total des revenus des placements		69 498	68 634	321 646
Charges de gestion des placements	CH 1	-10 359	-11 301	-48 325
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		59 139	57 333	273 321
Autres produits		0	96	255
Autres charges	CH 2	-4 381	-2 921	-12 211
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 759	54 508	261 365
Régularisation du résultat d'exploitation		-3 008	-1 806	-14 295
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		51 751	52 703	247 070
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 008	1 806	14 295
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 143	2 569	-218
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-509	0	647
Frais de négociation de titres		0	0	-17
RESULTAT NET DE LA PERIODE		55 393	57 078	261 777

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01.15 au 31.03.15	Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>55 393</u>	<u>57 078</u>	<u>261 777</u>
a- Résultat d'exploitation	54 759	54 508	261 365
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 143	2 569	-218
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-509	0	647
d- Frais de négociation de titres	0	0	-17
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>-226 588</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-1 057 742</u>	<u>-519 095</u>	<u>-243 728</u>
<u>a- Souscriptions</u>	<u>4 289 248</u>	<u>2 497 615</u>	<u>10 937 481</u>
- Capital	4 096 800	2 392 400	10 556 100
- Régularisation des sommes non distribuables	18 678	11 361	44 942
- Régularisation des sommes distribuables	173 770	93 854	336 440
<u>b- Rachats</u>	<u>5 346 990</u>	<u>3 016 710</u>	<u>11 181 209</u>
- Capital	5 108 700	2 890 000	10 774 800
- Régularisation des sommes non distribuables	23 277	13 707	46 742
- Régularisation des sommes distribuables	215 013	113 003	359 667
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 002 349	-462 017	-208 538
<u>ACTIF NET</u>			
a- Début de période	6 815 861	7 024 399	7 024 399
b- Fin de période	5 813 512	6 562 382	6 815 861
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a- Début de période	65 394	67 581	67 581
b- Fin de période	55 275	62 605	65 394
VALEUR LIQUIDATIVE	105,174	104,822	104,227
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,685%	3,441%	3,629%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/03/2015

(Unité en Dinars)

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2015, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

A signaler que les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015 à 4.646.562 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2015	% de l'Actif	% de l'Actif Net
BTA		1 333 582	1 336 698	22,9%	23,0%
BTA 5.25% MARS2016-1	560	582 232	583 585	10,0%	10,0%
BTA 5.25% MARS2016-2	520	540 550	541 807	9,3%	9,3%
BTA 5.5% MARS2019	200	210 800	211 306	3,6%	3,6%
Obligations		3 223 228	3 309 863	56,7%	56,9%
AB 2008 cat B	3 000	210 000	220 149	3,8%	3,8%
AB 2009 SUB	1 150	76 648	78 323	1,3%	1,3%
AB 2012 SUB	3 500	280 000	287 396	4,9%	4,9%
AIL 2012-1	500	30 000	31 266	0,5%	0,5%
AIL 2014-1	2 000	200 000	207 808	3,6%	3,6%
ATTIJARI LEASING 2011	1 000	40 000	40 410	0,7%	0,7%
ATL 2009/2	1 000	40 000	40 865	0,7%	0,7%
ATL 2010/1	2 500	50 000	51 352	0,9%	0,9%
ATL 2010/2	1 000	60 000	60 665	1,0%	1,0%
ATL 2013/2	300	30 000	30 649	0,5%	0,5%
ATL 2014/1	3 000	240 000	240 574	4,1%	4,1%
BTE 2010	3 500	280 000	287 037	4,9%	4,9%
CIL 2010/1	2 000	40 000	41 128	0,7%	0,7%
CIL 2010/2	1 000	20 000	20 351	0,3%	0,4%
CIL 2014/1	1 000	100 000	104 103	1,8%	1,8%
CIL 2014/1	1 000	100 000	104 103	1,8%	1,8%
EO SERVI-2012	1 000	60 000	60 091	1,0%	1,0%
HL 2010/1	1 600	32 000	33 057	0,6%	0,6%
STB 2010/1	3 000	199 950	200 159	3,4%	3,4%
TLS 2010/2	2 000	40 000	40 636	0,7%	0,7%
TLS 2013/1	1 500	150 000	154 290	2,6%	2,7%
TLS 2014/1	3 000	300 000	316 335	5,4%	5,4%
UBCI 2013	1 000	100 000	104 516	1,8%	1,8%
UIB 2009/1	2 500	187 500	193 703	3,3%	3,3%
UIB 2011/2	1 000	57 130	57 581	1,0%	1,0%
UIB 2012/1	3 500	280 000	283 181	4,9%	4,9%
UNIFACTOR 2010	1 000	20 000	20 135	0,3%	0,3%
Total		4 556 810	4 646 562	79,6%	79,9%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31-03-2015	Solde au 31-03-2014	Solde au 31-12-2014
Placements monétaires	495 200	498 529	497 684
Certificats de dépôts	493 672	498 304	493 556
Intérêts sur certificat de dépôt	1 528	225	4 128
Disponibilités	695 067	626 418	779 674
Dépôt à terme	0	0	500 000
Intérêt courus sur dépôt à terme	0	0	1 621
Avoir en banque	513 304	598 693	272 444
Sommes à l'encaissement	228 101	518 027	0
Sommes à régler	-54 265	-498 618	0
Intérêts sur dépôts à vue	7 927	8 315	5 609
TOTAL	1 190 267	1 124 947	1 277 358

Le détail des certificats de dépôts au 31/03/2015 se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2015	% de l'Actif	% de l'Actif Net
CERTIFICATS DE DEPOT					
CD(Attijari Bank 90 J 10.03.2015)	1	493 672	495 200	8,5%	8,5%
Total		493 672	495 200	8,5%	8,5%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31-03-2015	Solde au 31-03-2014	Solde au 31-12-2014
PA1 : Opérateurs Crédeurs			
Frais du gestionnaire	9 011	9 953	10 819
Frais du dépositaire	5 023	10 923	9 468
Total	14 034	20 876	20 287
PA2 : Autres créditeurs Divers			
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	6 233	6 233	5 000
Autres Crédeurs (CMF)	527	566	589
Etat, retenue à la source	885	0	0
Charges budgétisées à payer*	1 638	0	0
Total	9 283	6 800	5 589

*Frais de fonctionnement de la SICAV, initialement supportés, par Finacorp S.A le gestionnaire et pris en charge par la SICAV depuis le 02/02/15.

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31-12-2014	
* Montant en nominal	6 539 400
* Nombre de Titres	65 394
* Nombre d'actionnaires	141
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	4 096 800
* Nombre de titres émis	40 968
Rachats effectués	
* Montant en nominal	5 108 700
* Nombre de titres rachetés	51 087
Capital au 31-03-2015	
* Montant en nominal	5 527 500
* Nombre de Titres	55 275
* Nombre d'actionnaires	151

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le	Mouvement sur l'Actif
	capital	Net
Capital Début de période au 31-12-2014	6 568 762	6 568 762
Souscription de la période	4 096 800	4 096 800
Rachat de la Période	-5 108 700	-5 108 700
Autres Mouvements	-3 964	256 650
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	1 143	1 143
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	-509	-509
Régularisation Sommes ND	-4 598	-4 598
Sommes distribuables	0	260 614
Capital Fin de période au 31-03-2015	5 552 898	5 813 512

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01-01-2015 Au 31-03-2015	Du 01-01-2014 Au 31-03-2014	Du 01-01-2014 Au 31-12-2014
Dividendes des OPCVM	0	0	11 275
Revenus des Obligations			
Intérêts	43 451	41 711	188 107
Revenus des B.T.A			
Intérêts	13 355	13 355	54 160
TOTAL	56 806	55 066	253 542

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01-01-2015 Au 31-03-2015	Du 01-01-2014 Au 31-03-2014	Du 01-01-2014 Au 31-12-2014
Intérêts sur certificats de dépôt	3 267	6 569	28 417
Intérêts sur billets de trésorerie	0	0	0
Intérêts sur compte de dépôt	9 425	6 999	39 687
TOTAL	12 693	13 568	68 104

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01-01-2015 Au 31-03-2015	Du 01-01-2014 Au 31-03-2014	Du 01-01-2014 Au 31-12-2014
CH1 : Charges de gestion des placements			
Rémunération du gestionnaire	8 904	9 846	42 425
Rémunération du dépositaire	1 455	1 455	5 900
Total	10 359	11 301	48 325
CH2 : Autres Charges			
Rémunération du CAC	1 233	1 233	5 000
Redevance CMF	1 509	1 669	7 191
Charges diverses	1	19	21
Charges budgétisées*	1 638	0	0
Total	4 381	2 921	12 211

*Les charges budgétisées sont constituées des frais de fonctionnement suivants : la TCL, l'enregistrement des PV, les publications et les jetons de présence.

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au 31/03/2015 s'élève à 8.904 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT. La rémunération du dépositaire au 31/03/2015 s'élève à 1.455 DT.

5- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp S.A rétrocède en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.